



Bruxelles, le 12 octobre 2007
CLPBruxelles/JLB/MDM/mjg-D(2007) 41

**NOTE À L'ATTENTION DE M. C. CHÊNE
DIRECTEUR GÉNÉRAL – DG ADMIN**

OBJET : UTILISATION DE 2,5 M € ISSUS DE COMPTES HORS-BUDGET

Le 06.03.2007, le CLP a émis un avis sur l'utilisation des 2,5 M € hors-budget.

Pour mémoire, le CLP proposait :

« L'axe prioritaire pour les handicapés »

Le second projet proposé par l'Administration dans sa note a finalement été retenu pour le développement de cet axe. Toutefois, contrairement à ce qui est indiqué dans ce document, le CLP demande à ce qu'il y soit explicitement mentionné qu'il s'agit de subsidier, au bénéfice de nos handicapés, dans l'un des trois centres de Belgique agréés pour l'accueil des handicapés, la construction d'une annexe.

La gestion quotidienne serait laissée aux gestionnaires du centre avec un contrôle de la Commission et de la représentation du personnel.

L'axe prioritaire pour les pensionnés

Deux projets ont été retenus :

- 1. la création d'un lieu de rencontre pour les pensionnés, connecté à la Rotonde et contenant quelques PC reliés à Internet. Ce lieu de rencontre permettrait aussi à des groupes d'aide reconnus par la Commission, tel que le "Cancer Support Group", d'y être actifs.*

L'idée est de créer un lieu qui permette aux pensionnés de rester en contact avec les fonctionnaires actifs; de rencontrer tous les groupes pouvant leur venir en aide ou y effectuer certaines de leurs démarches – par exemple, l'encodage de leurs demandes de remboursements caisse maladie, etc....

- 2. subsidier la construction d'une annexe à un home existant (home encore à identifier) par analogie et dans les mêmes conditions que le projet de l'axe prioritaire pour les handicapés.*

L'axe prioritaire enfants

Trois projets ont été retenus :

1. *le premier projet de l'Administration, pour la fourniture de matériel adéquat et la formation des puéricultrices pour l'accueil des enfants handicapés dans les crèches de la Commission, a été retenu tel quel.*
2. *l'achat et l'installation d'un ensemble de cinq chalets préfabriqués (dont 1 à fonction sanitaire) à Overijse afin d'y développer un certain nombre d'activités pour les enfants et notamment y réinstaurer la fête annuelle des enfants.*
3. *l'aménagement – dans le même esprit que l'agence de voyage et les press-shops – dans les bâtiments principaux de la Commission (ou à défaut à proximité de ceux-ci), de « guichets ALE/Chèques services ». Cet aménagement consisterait, nous l'imaginons, en un desk et une salle à casiers à consigne.*

L'idée de ces guichets est de permettre à tous, et en particulier aux familles avec enfants, monoparentales ou non, de pouvoir faire appel en un lieu centralisé sur le lieu de travail, aux services ALE/Chèques services (aide familiale) disponibles sur le territoire Bruxellois. De la même façon que cela se fait depuis quelques années dans certains zonings d'entreprises en Belgique, et sous un autre nom en France. Les services seraient proposés par une personne des ALE/Chèques services sur place, et, dans le cas de repassage ou blanchisserie, permettre la récupération du linge le soir venu ou le lendemain dans un casier dans la salle à consigne. Le coût des prestations resterait bien entendu à charge de ceux qui y font appel.

La budgétisation de tous ces projets doit encore être finalisée en collaboration avec l'Administration.

Le CLP a identifié un projet qui serait une alternative à ces projets et réunirait en son sein des actions pour tous les axes prioritaires. Il consisterait à obtenir l'Hôpital d'Etterbeek afin d'y aménager : home pour handicapés et pour pensionnés, lieu d'accueil, certains cercles, crèches et garderies et permettre ainsi la mixité intergénérationnelle et solidaire et le développement des activités à caractère social. Ce projet serait sous la responsabilité de la Commission et en collaboration avec la représentation du personnel. »

Le 09.03.2007, le COPAS émettait un avis sur le même sujet, allant dans le même sens que le CLP.

Le CLP souhaiterait dès lors savoir quelle suite a été donnée à ces avis, quel usage a finalement été décidé par l'AIPN et quel calendrier de mise en œuvre est prévu pour ces actions.

Nous vous en remercions à l'avance,


Jean-Louis Blanc
Président

C.c. : Mme M. de Sola Domingo, DG Admin
CLP